

Les lignes régulières

Informations pratiques

Les 19 lignes régulières de la Région forment un maillage équilibré du territoire en direction des agglomérations de Moulins, Vichy et Montluçon.

Ce réseau propose :

- **des services réguliers** : ce sont les services « classiques » effectués par autocars. Ils fonctionnent selon des destinations et des horaires prédéfinis.
- **des services à déclenchement** : en complément des services réguliers, ils fonctionnent uniquement sur réservation téléphonique et sont généralement effectués par des véhicules de petite capacité. Ces services sont repérés sur les grilles horaires par  et un fond vert. Les points d'arrêt et les horaires sont fixés à l'avance.

Comment trouver le service correspondant au mieux à votre besoin de déplacement ?

Les fiches horaires figurant dans ce guide, le classement alphabétique des localités, le site www.auvergne-mobilite.fr ou bien la centrale téléphonique de mobilité départementale (0800800966) sont à votre disposition pour vous aider à déterminer le service correspondant le mieux à votre besoin de déplacement

Mode d'emploi du flash code pour obtenir les fiches horaires mises à jour :

après avoir téléchargé une application permettant de lire les flash codes à l'aide de votre smartphone, il vous suffit de le photographier.

Comment activer un service à déclenchement d'une ligne régulière ?

En téléphonant au 0800800966 du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 7h à 13h. La réservation est à effectuer au plus tard la veille de votre déplacement **avant 17h du lundi au vendredi et avant 12h le samedi** (le samedi avant 12h pour un trajet le lundi suivant), ou en utilisant le module de réservation en ligne sur allier.fr rubrique transports.

Et ensuite...

Arrivez au moins 5 minutes avant l'heure prévu au point d'arrêt indiqué sur la fiche horaire. Sur le terrain, cet arrêt peut être matérialisé par un marquage au sol (zèbra jaune), un panneau Trans'Allier, un abribus ou par plusieurs de ces éléments. À l'arrivée du véhicule, faites un signe de la main au conducteur (les arrêts sont facultatifs).

Comment se procurer un titre de transport ?

Après des conducteurs : ticket unitaire et si vous avez une carte ouïra l'ensemble des titres ou en ligne sur oura.com pour tous les titres sauf les tickets à l'unité

| | Tarif normal | Tarif réduit |
|---|--------------|--------------|
| Ticket unité | 2,00 € | 1,00 € |
| Titre « 10 tickets unités » | 20,00 €* | 10,00 €* |
| Abonnement Hebdomadaire 7 jours glissants | 16,00 €* | 8,00 €* |
| Abonnement mensuel 1 mois glissant | 40,00 €* | 20,00 €* |

* carte Oïra obligatoire - coût de la carte 5 € hors disposition spécifique accompagnant la mise en service de la billettique Oïra dans l'Allier

Les jeunes de moins de 18 ans et les étudiants peuvent bénéficier des tarifs réduits sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte d'étudiant. Les bénéficiaires de minima sociaux, les apprentis, les jeunes en contrat de professionnalisation, les demandeurs d'emploi ont également droit aux tarifs réduits sur présentation de la carte Oïra.

Vous pouvez prétendre au tarif réduit mais ne possédez pas de carte. Téléchargez le formulaire de demande sur allier.fr/transports et transmettez le à transports03@allier.fr

Les lignes spécifiques pour les transports scolaires ne figurent pas dans cet indicateur. Cependant, tous les usagers, même non scolaires, peuvent les utiliser dans la limite des places disponibles : services consultables sur www.allier.fr > accès direct > Transports ou en téléphonant au service Transports au 04 70 34 14 00 qui établit les titres de transport sur ces services spéciaux.